

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Saint-Paul
 Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS
 1 an 18 6 mois 12 —
 Suisse . . . Pr. 1 50 4 — 6 50 12 —
 Etranger . . . 2 80 7 — 13 — 25 —

On peut s'abonner à chaque bureau de postes
 Les abonnements partent
 du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

LA LIBERTÉ

ANNONCES
 AGENCE DE PUBLICITÉ
HAASENSTEIN & VÖGLER
 Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton	15 cent.	la ligne ou son espace.
La Suisse	20 »	
L'Etranger	25 »	
Réclames	50 »	

Journal politique, religieux, social

Nouvelles du jour

Contre-offensive russe sur le Dniester.

De petites actions locales se poursuivent sur le front occidental. Les Français ont encore progressé dans le labyrinthe au sud de Neuville, d'après leurs communiqués, tandis que, dans le leur, les Allemands s'attribuent l'avantage. A Hébuterne, l'avance française est d'un kilomètre, sur un front de 1800 mètres. Près de Tracy, tout est de nouveau calme. Les Allemands ont ouvert une attaque en Champagne, dans la région des Hurus; ils ont remporté un succès, sur un front très restreint, il est vrai. Ils annoncent faire leur deuil de la tranchée perdue au bois Le Prêtre.

Hugo sur la demande des étudiants de Bologne.

On écrit de Rome au *Corriere della Sera*, de source diplomatique bien informée, que, depuis mercredi de la semaine dernière, les négociations entre la Russie et la Roumanie sont interrompues et que les deux puissances se trouvent aujourd'hui dans la situation « de deux interlocuteurs qui se sont tournés le dos ».

La pomme de discorde entre les deux gouvernements de Bucarest et de Pétrograd serait bien la zone de la Bukovine comprise entre le Prouth et le Seret et comprenant la ville de Czernowitz, que la Russie et la Roumanie revendiquent toutes deux. La Russie voudrait que la frontière russo-roumaine fût marquée par le Seret et la Roumanie, par le Prouth. La Roumanie affirme vigoureusement ses droits historiques et géographiques sur Czernowitz, qui faisait partie de l'ancienne Moldavie et que tous les Roumains se sont habitués à considérer comme une ville roumaine. La Russie, de son côté, donnerait Czernowitz aux Ruthènes, tandis que la Roumanie voudrait faire prédominer dans cette région l'élément roumain sur l'élément ruthène et israélite.

Des renforts russes sont arrivés sur le Dniester et tiennent en échec le général von Linsingen. Par contre, entre le Prouth et le Dniester, la retraite russe s'accélère. L'armée autrichienne Pflanzer-Ballin n'est plus qu'à une vingtaine de kilomètres du principal point de passage à travers le Dniester, à Zaleszki. Un autre groupe a franchi le Prouth moyen et marche vers le nord.

A l'aile septentrionale du front oriental, au sud-ouest de Szavle, l'avance allemande se trouve arrêtée par un retour offensif russe.

Ce qui excite les convoitises des deux puissances, dit-on encore, c'est l'énorme fortune de l'archevêché de Czernowitz, dont les revenus s'élèvent à vingt millions par an. En Autriche, cette superbe prébende, dont l'archevêque et la cour savaient faire un excellent usage au point de vue religieux et national, est bien connue sous le nom de « fonds bukoviens ».

Dans la relation de l'attaque contre la ligne de l'Isonzo, effectuée avant-hier, l'état-major italien a fortement appuyé sur la résistance de l'ennemi, la force de ses positions et les obstacles du terrain. C'est le signe que la tentative n'a pas eu tout le succès qu'il espérait. Il indique comme résultat de l'opération l'occupation de Monfalcone, près du littoral, et celle du Monte Nero, ou Krn, au nord de Tolmein; mais il tait l'attaque avortée contre Goritz et contre Gradisca.

A Goritz, les Italiens auraient, d'après le communiqué autrichien publié hier, abandonné dans leur repliement plusieurs canons. On en attendait le compte exact pour aujourd'hui; mais il faut croire que les Autrichiens ne se sont pas souciés d'aller recueillir ce butin, car leur nouveau bulletin n'en parle plus. Notons aussi qu'il tait la perte de Monfalcone. Ici, les Italiens ont encore progressé, en occupant les hauteurs dominant la ville.

Au Trentin, rien de saillant.

En se séparant de M. Wilson sur les termes de la note à envoyer par les Etats-Unis à l'Allemagne au sujet de la sécurité de la navigation pour les neutres, M. Bryan, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, aurait obéi, non à un calcul politique, mais à un principe. Il est d'avis que rien, dans la politique internationale, ne doit se faire ou se dire pouvant conduire à la guerre — mis à part le cas d'une agression —, mais que toutes les questions internationales litigieuses doivent être soumises à un arbitrage. Il ne voulait donc pas s'associer à un acte diplomatique en désaccord avec cette doctrine pacifiste. Il faut rendre hommage au courage serein de M. Bryan; mais sa conception hautement humanitaire n'est pas actuellement du goût de ses compatriotes; on le traiterait volontiers, comme Fénelon, de bel esprit chimérique, et la majorité des Américains appuient plutôt la manière décidée de M. Wilson.

Monfalcone, que les Italiens viennent d'occuper, est à 25 kilomètres de Trieste. C'est une gracieuse ville de 14.000 habitants située au fond d'un golfe admirable. Petite bourgade de pêcheurs et d'agriculteurs, elle est devenue depuis quinze ans une ville industrielle importante, grâce à son chantier naval et aux usines électriques de l'Isonzo qui fournissent la lumière et la force, à travers le Karst, à Trieste et à l'Istrie.

Le chantier naval occupe 3000 ouvriers. On y a construit, il y a quelques années, un des plus grands transatlantiques de la compagnie austro-américaine.

Monfalcone a une histoire intéressante. La république de Venise, qui s'en était emparée, y avait bâti, pour se défendre contre les incursions des Turcs, une puissante citadelle dont les ruines se voient encore sur la colline qui domine la région.

C'est à Monfalcone que fut arrêté, en 1882, le fameux Oberdank, étudiant autrichien, membre de l'Italia irredenta, qui se rendait à Trieste avec des bombes Orsini pour y tuer l'empereur François-Joseph. Il fut condamné à mort, malgré la supplique adressée à l'empereur par Victor

La démission de M. Bryan a produit une immense surprise en Allemagne. Les Allemands étaient à mille lieues d'imaginer que M. Bryan nourrit à leur égard des pensées de mépris. Ils l'ont très durement traité dès le début de la tension des rapports entre les Etats-Unis et l'Allemagne. Ils étaient persuadés que M. Bryan leur voulait la malice. Ils lui attribuaient tout ce que leur déplaissait particulièrement dans les procédés américains, notamment le fait que le gouvernement des Etats-Unis avait fait publier sa dernière note par les journaux sans attendre que l'ambassadeur d'Allemagne à Washington l'eût transmise à Berlin. Or, on aura remarqué, hier, l'annonce expresse qu'il a faite de gouvernement des Etats-Unis comme quoi il en serait de même cette fois-ci. Ce n'était donc pas

M. Bryan qui était l'inspirateur de ce procédé peu courtois.

La Chambre française s'est réunie hier après midi, jeudi. Elle a repris la discussion de la proposition de loi Dalbiez.

Le projet de loi du député Dalbiez est dirigé contre ceux qu'on appelle en France, quelquefois à tort, les « embusqués ». Il ne manque pas, sans doute, de personnages prudents et ingénieux qui ont su s'assurer, loin du front, un poste de tout repos. Mais il n'y en a pas, sans doute, autant qu'on le dit. Tout le monde ne peut pas être sur la ligne de feu et il faut des gens pour faire marcher les services auxiliaires et les industries nécessaires à l'armée ou à la population; il faut même qu'il reste des fonctionnaires dans les bureaux. Mais toutes ces bonnes raisons n'empêchent pas que l'opinion ne soit prévenue contre quiconque, étant en état de porter les armes, vaque à autre chose qu'à batailler sur le front.

M. Millerand, ministre de la guerre, a combattu les dispositions principales de la proposition de M. Dalbiez. Il ne veut pas toucher aux fonctionnaires, car, ce faisant, il toucherait à la défense nationale.

La motion Daucourt au Conseil national

Berne, 10 juin.

Grande séance aujourd'hui, au Conseil national. L'ordre du jour annonçait pour principal morceau la motion de MM. Daucourt, Chuard, Diesbach, Evéquoz, Jaton, Locher, Lohner, Ming, Schüpbach, Simonin, Staub et Tarchini. Vous en avez publié le texte dans votre bulletin télégraphique de ce jour. Depuis l'explosion de la guerre, la plupart des Etats belligérants ont pris des mesures énergiques contre la consommation abusive de l'alcool, car les gouvernements ont jugé que, pour combattre efficacement l'ennemi extérieur, il fallait d'abord se débarrasser des ennemis intérieurs. C'est aussi la pensée qui a inspiré les motions nées. Les autorités suisses, tant fédérales que cantonales, n'ont rien négligé pour atténuer autant que possible les conséquences économiques de la guerre. Le moment ne serait-il pas venu aussi de reprendre avec énergie la lutte légale contre l'alcoolisme, qui mine les forces vives de la nation? En effet, ce n'est pas la peine de consacrer tant d'efforts et d'argent à la défense nationale si, en même temps, on ne court pas sus à l'ennemi intérieur.

La motion Daucourt venait donc à son heure. L'actualité de la question posée par le représentant du Jura catholique a été très bien comprise par l'assemblée, qui a suivi ce débat avec une grande attention.

M. Daucourt a eu soin d'éviter les redites. Il ne s'est pas attardé à bépéindre les ravages de l'alcool. Il n'avait nulle intention de découvrir cette nouvelle Amérique aux yeux de ses collègues partiellement renseignés. Ce que le motionnaire s'est proposé, c'est de rechercher ce qu'il y avait encore à faire sur le terrain légal pour enrayer la marche du fléau.

Au commencement de son exposé, M. Daucourt rend hommage aux preuves de bon vouloir que le Conseil fédéral a déjà données dans ce domaine. Il signale aussi les mesures prises par les chefs de l'armée pour restreindre la consommation de l'alcool parmi les troupes. Un exemple nous vient d'ailleurs des Etats belligérants. Le général Joffre a interdit totalement l'alcool à ses troupes. On sait aussi le coup décisif que la Russie a porté à la consommation de l'alcool dans ce vaste empire. Nous rencontrons le même effort en Italie et en Angleterre.

Le motionnaire reconnaît que la Confédération n'a pas attendu jusqu'à ce jour pour entrer en campagne contre l'alcoolisme. Preuve en soit la révision constitutionnelle de 1885 et la législation de 1887. Ces actes législatifs ont produit leurs bons effets. Mais, depuis trente ans, les circonstances ont changé, l'alcool continue ses ravages et le besoin se fait sentir de mesures plus énergiques.

M. Daucourt énumère ici un certain nombre de moyens qui lui paraissent devoir conduire au but. Il indique, par exemple, des dispositions spéciales dans le code pénal suisse pour punir l'ivrognerie publique, dispositions prononçant aussi la déchéance de la puissance paternelle pour les ivrognes. Puis l'introduction d'un impôt sur la bière, augmentation du prix de l'alcool de la régie, suppression de la vente libre des deux litres, emploi exclusif de la dime de l'alcool pour la lutte contre les causes et les effets de l'alcoolisme, reprise du postulat Hilty revendiquant pour les communes le droit de restreindre le nombre des auberges, d'avancer l'heure de fermeture et de supprimer la vente de l'alcool. L'orateur recommande surtout l'élevation des droits de patente et le renchérissement du prix de l'alcool, tout en reconnaissant que cette mesure est entravée par le privilège des bouilleurs de cru, c'est-à-dire par la distillation libre des fruits à noyau et autres produits autorisés, industrie qui ferait alors une concurrence ruinée à la régie des alcools. Sous ce rapport, le motionnaire adopterait volontiers la motion Pfleger qui tend à la suppression complète des distilleries privées.

En terminant, M. Daucourt dit qu'il n'a pas de parti pris dans le choix des mesures. L'autorité fédérale verra ce qu'il y a de mieux à faire. Quand on aime son pays, on trouve déjà les moyens de le sauver.

L'un des autres signataires de la motion, M. Chuard, conseiller d'Etat vaudois, donne un intéressant aperçu des origines de la législation actuelle. L'intention principale du constituant de 1885 fut de substituer la consommation des boissons salubres aux boissons malsaines et dangereuses. M. Chuard est d'accord avec M. Daucourt pour le renchérissement du prix de l'alcool vendu par la régie, mais à la condition qu'en même temps on contrôle sévèrement la distillation libre. Ce ne serait pas un mal de restreindre la distillation des fruits sucrés, car il est possible maintenant, avec le système de la stérilisation, de conserver ces fruits. Cette méthode est enseignée actuellement dans les cours de cuisine et les ménagères s'en trouvent bien. Il faut donc compléter la législation de 1885 par de nouvelles mesures appropriées à la situation.

M. le Dr Ming, le principal apôtre de l'abstinence en Suisse, place le bon exemple personnel au-dessus de toutes les mesures de police et de tous les textes de loi. Cela ne veut pas dire qu'il désapprouve la motion Daucourt, qu'il recommande au contraire chaleureusement et qu'il a d'ailleurs signée. Les chefs de l'armée ont bien fait de combattre l'alcoolisme dans les troupes, mais ce qui serait mieux encore, c'est que les officiers eux-mêmes donnassent l'exemple de l'abstinence.

Suivant jusqu'à la fin le fil de sa logique, le landammann d'Obwald invite ses collègues du Conseil national à se faire inscrire pour un an dans les rôles de l'abstinence, ce qui produirait un effet merveilleux sur le peuple.

Cette boutade de M. Ming a un grand succès d'hilarité. L'assemblée l'approuve quand même.

Comme on le pense bien, la réponse du Conseil fédéral devait former le centre du débat. Elle a été donnée par le président de la Confédération en sa qualité de directeur des finances.

Discours de M. Motta

M. Motta, président de la Confédération, répond au motionnaire au nom du Conseil fédéral. D'emblée, il déclare accepter la motion. C'est un problème de longue haleine qui nous est posé, dit le représentant du Conseil fédéral. Je remercie M. Daucourt pour la manière dont il a traité le sujet et pour les paroles aimables qu'il a prononcées à l'adresse du Conseil fédéral. Mes remerciements aussi à M. Chuard, qui a apporté au débat une note nouvelle, quelque peu différente, qui complète heureusement la démonstration du principal motionnaire. Le Conseil fédéral soumettra la question à une étude approfondie.

Peut-être, y a-t-il, dans l'exposé de M. Daucourt, un reproche indirect à la Confédération d'être restée en arrière dans la lutte contre l'alcoolisme. Je ne voudrais pas laisser l'assemblée sous cette impression. L'action de la Confédération dans ce domaine a suivi trois étapes.

Première étape: Révision constitutionnelle de 1885 par l'insertion d'un

nouvel article 32 bis dans la Constitution;

Deuxième étape: Loi de 1887 introduisant le monopole de l'alcool. Dans le message de 1885, le Conseil fédéral avait donné la préférence à l'impôt. Ce sont les Chambres qui voulurent le monopole;

Troisième phase: Loi de 1905 sur les denrées alimentaires. Elle fut suivie encore de deux actes législatifs: l'interdiction de l'absinthe, initiative partie de l'instinct profond de notre peuple, puis la loi de 1912, qui prohibe la fabrication et la vente du vin artificiel.

Donc l'Etat suisse n'est pas resté indifférent dans cette lutte.

La pensée prédominante de la révision de 1885 fut de combattre l'eau-de-vie en favorisant la consommation des boissons salubres, de substituer le vin et la bière aux alcools nocifs.

Nous ne possédons pas une statistique complète sur les effets de cette première législation. Mais nous savons que la consommation du vin a augmenté de 30 %, celle de la bière de 60 %, celle du cidre de 25 %, tandis que la consommation de l'eau-de-vie a diminué de 40 %.

Par conséquent, le but du législateur de 1885 a été atteint. Les boissons nocives ont reculé devant les boissons dites salubres.

Mais les idées ont marché. Il s'est produit ce phénomène qu'en suite de la monopolisation de l'alcool de pomme de terre et de betterave, la distillation des produits abandonnés à l'industrie indigène a augmenté d'une manière considérable. Le nombre des distilleries libres a atteint le chiffre énorme de 33.000 à 35.000.

Entre ces diverses étapes de mesures législatives s'est placé un essai de révision constitutionnelle qui a malheureusement échoué. Le Conseil fédéral et les Chambres voulurent porter à dix litres, au lieu de deux litres, la limite à partir de laquelle la vente des boissons non monopolisées était libre. Il s'était glissé de nombreux abus dans cette vente de vin et de bière à pot renversé. C'est pourquoi le législateur voulut réagir. Mais le peuple repoussa la révision par 228 mille 094 voix contre 156.777.

Nous devons respecter les décisions du peuple, tout en regrettant qu'en cette circonstance il fut mal inspiré.

M. Daucourt, ajoute le président de la Confédération, a indiqué une série de mesures que nous aurions à examiner. Il en est qui soulèvent des questions de fond, et il en est d'autres qui soulèvent des questions d'opportunité.

1^o Une meilleure utilisation de la dime de l'alcool, c'est-à-dire de la part consacrée à la lutte contre l'alcoolisme. Le schéma qui indique aux cantons les divers modes d'emploi de la dime est soumis, en ce moment, à une révision. Mais il ne faut pas s'exagérer l'importance de ce changement, car les cantons restent libres, en vertu de la Constitution, dans l'emploi de la dime pourvu qu'ils la consacrent à combattre l'alcoolisme dans ses causes et ses effets. Les cantons ont la faculté de choisir, dans la mesure qui leur plaît, la lutte contre les causes et la lutte contre les effets. Rien ne les oblige à faire plus pour l'une que pour l'autre. Le schéma fédéral leur donne des conseils, et c'est tout.

Je promets donc à M. Daucourt que le schéma sera revu, mais je le prie de ne pas se faire trop d'illusion à cet égard.

2^o Reprise de la lutte contre les deux litres. Je suis personnellement favorable à cette mesure. Quant au Conseil fédéral de 1915, il pense sans doute comme celui de 1905. Mais reste la question d'opportunité. Je suis disposé à examiner s'il est possible de renouveler l'effort de 1905 et de gagner le peuple à la suppression de la vente libre au-dessous de dix litres. Pour cela, il faudra faire appel à son bon sens et à son éducation civique.

3^o Augmentation du prix de l'alcool. C'est la mesure principale. Le Conseil fédéral a concédé temporairement un renchérissement de l'alcool dans le but d'indemniser, avec cette augmentation du prix de vente, les cultivateurs et fabricants d'absinthe. Cette augmentation passagère, nous l'avons laissée subsister. Mais pouvons-nous augmenter encore le prix de l'alcool monopolisé sans rendre encore plus lucrative l'industrie de la distillerie libre qu'on a comparée au privilège des bouilleurs de cru? J'examinerai la question, et je priera la régie

des alcools de voir ce qu'il y a à faire au point de vue du relèvement des prix de vente. Je crois qu'on ne pourra procéder à ce renchérissement qu'en soumettant l'industrie libre à un impôt et à un contrôle. Peut-être aussi faudrait-il songer à monopoliser cette distillation des produits autorisés. Je ne suis partisan des monopoles que si c'est nécessaire. Cependant j'ai l'impression qu'on ne pourra aboutir à un résultat tangible qu'en monopolisant aussi la distillation libre.

La lutte contre l'alcoolisme est devenue générale. Les Etats ont acquis la conviction que cet ennemi intérieur est devenu aussi dangereux que l'ennemi extérieur. La Suisse devra tirer la conséquence de ces expériences et agir, de son côté, résolument.

N'attendons cependant pas tout de l'Etat. Il faut aussi faire appel à l'initiative individuelle, aux efforts des associations et des particuliers. J'ai plus confiance dans la force des idées que dans l'intervention de l'Etat.

La démission de M. Bryan

M. Bryan, qui a donné sa démission de secrétaire d'Etat aux affaires étrangères des Etats-Unis, fut trois fois candidat à la présidence de la République américaine. Il est, depuis plusieurs années, une des personnalités les plus connues de ce pays, tant comme homme politique que comme orateur, écrivain et journaliste.

Il naquit à Salem (Illinois), en 1860; il fit ses études au collège de l'Illinois, puis à la faculté de droit de Chicago d'où il sortit en 1883. Après avoir exercé comme avocat à Jacksonville (Illinois), puis à Lincoln (Nebraska), il fut choisi par ce dernier Etat comme représentant au congrès.

Le premier échec de M. Bryan à la présidence avait été causé par son obs-



curité à se prononcer pour le bimétallisme. (Système monétaire en vertu duquel le législateur établit un rapport fixe entre la valeur de deux métaux, or et argent, servant à la monnaie, et leur donne, à ce taux, un pouvoir libératoire indéfini dans les caisses de l'Etat et obligatoire pour les particuliers.)

Dans une seconde campagne, M. Bryan fut battu parce qu'il avait voulu rendre la tempérance obligatoire.

Enfin, dans la dernière campagne, M. Bryan ne parvint pas à imposer sa candidature à son propre parti, qui lui préféra M. Wilson. Le premier échec de celui-ci fut de faire de son concurrent son secrétaire d'Etat au poste le plus important. M. Bryan était donc ministre des affaires étrangères depuis le 4 mars 1913.

M. Robert Lansing, qui succède à M. Bryan comme secrétaire d'Etat, a été conseiller confidentiel du président Wilson. Il a occupé, aux Etats-Unis, de nombreux postes diplomatiques et est considéré comme l'une des plus grandes autorités sur les lois internationales.

M. Robert Lansing est né à Watertown, Etat de New-York, en 1864; il fit ses études à Amherst, et devint membre du barreau en 1889.

LA GUERRE EUROPÉENNE

SUR LE FRONT OCCIDENTAL

Journée du 9 juin
 Communiqué français d'hier jeudi, 10 juin :
 Très violent combat d'artillerie, toute la nuit, dans la région de Lorette. A la sucrerie de Souchez, l'ennemi a prononcé, à 21 heures, une attaque aussitôt repoussée.

Les Allemands ont bombardé Neuville-Saint-Vaast, mais ils n'ont pas tenté de le reprendre.
 Nous avons réalisé de nouveaux gains dans le Labyrinthe.
 Dans la région d'Hébuterne, nous avons maintenu entièrement notre gain, qui porte sur un front de 1800 mètres et sur une profondeur de un kilomètre environ.
 Rien de nouveau sur le reste du front.

Communiqué allemand d'hier jeudi, 10 juin :
 Les combats près de Souchez et Neuville contiennent. Au nord-ouest de Souchez, toutes les tentatives d'attaque des Français ont été engagées dès le début. A l'ouest de Souchez, dans la région de la sucrerie, les Français ont remporté de petits succès. Des attaques ennemies contre nos positions au nord de Neuville ont échoué. Nous avons consacré l'avantage dans les combats de tranchées au sud de Neuville. Une attaque ennemie au sud-est d'Hébuterne a échoué. Au cours des derniers combats, nous avons fait prisonniers environ deux cents Français.

En Champagne, après des travaux de mine, nous nous sommes emparés de plusieurs tranchées ennemies, dans la région de Souain et au nord des Haris.
 En même temps, au nord de Le Mesnil, les positions françaises ont été prises d'assaut sur une largeur d'environ deux cents mètres et mises à l'abri de contre-attaques nocturnes. Nous avons pris une mitrailleuse et un lance-bombes.
 Dans la partie ouest du bois Le Prêtre, un élément de tranchée de notre position de première ligne est resté aux mains de l'adversaire.

Journée du 10 juin

Communiqué français d'hier soir, 10 juin, à 11 h. :
 La lutte d'artillerie continue dans le secteur au nord de Avesnes. Elle a été gênée, cependant, par le brouillard très épais.

Les rapports complémentaires sur la prise de Neuville-Saint-Vaast établissent que la partie nord-est du village et le fortin que l'ennemi avait organisé étaient défendus avec une extrême opiniâtreté. C'est par une lutte pied à pied, de maison à maison, que notre infanterie s'est emparée de la totalité de la position. Les Allemands ne se sont retirés qu'à la dernière extrémité, laissant entre nos mains un nombreux matériel, dont un canon de 77 et plusieurs mitrailleuses. Nous avons trouvé dans les maisons, dans les boyaux et dans les caves, près d'un millier de cadavres allemands.

Dans la région d'Hébuterne, nous avons pris à l'ennemi, dans les jours du 7 au 9 juin, six mitrailleuses.
 En Champagne, dans la région de Beau-Séjour, l'ennemi a attaqué nos tranchées avec plus d'un bataillon. Il a partout été repoussé. De nombreux cadavres allemands gisent sur le terrain.

Sur les Hauts-de-Meuse, notamment aux Eparges, violent combat d'artillerie au cours duquel nos canons ont réduit au silence les batteries ennemies.

Les Italiens en Albanie

Le Giornale d'Italia apprend de Scutari que depuis quelque temps déjà, trente-deux navires chargés de farine et de grains destinés au Monténégro, étaient retenus à Saint-Jean-de-Médua. Malgré des réclamations justifiées du Monténégro, l'Albanie ne voulait pas céder.

Or, hier matin, à 5 heures, des torpilleurs italiens bombardèrent le port de Médua. Puis un officier et des marins débarquèrent et ordonnèrent aux autorités de relâcher les navires en question. Ceux-ci furent immédiatement remorqués sur la Bojana, sous la protection des torpilleurs italiens.

Torpillage dans l'Adriatique

Le sous-marin autrichien IV a torpillé et coulé vers midi, à trente lieues de Saint-Jean de Médua, un croiseur anglais du type Liverpool.

Disparition d'un peintre italien

M. J. Sartorio, un des meilleurs peintres de l'Italie, auteur de la frise du nouveau Parlement, suivait l'armée italienne comme officier de cavalerie. Aux bords de l'Isonzo, il s'était avancé avec une patrouille, sur une hauteur, pour prendre un croquis de l'action, lorsqu'il fut entouré par des Autrichiens. Mort ou prisonnier, M. Sartorio est resté aux mains de l'ennemi.

La duchesse d'Aoste sur le front

Rome, 9 juin.
 La duchesse d'Aoste est partie mardi soir pour le front en costume d'infirmière de la Croix-Rouge.
 La duchesse Hélène d'Aoste, née à Twickenham, près Londres, le 13 juin 1871, est la sœur du duc Philippe d'Orléans, prétendant actuel au trône de France. Elle a épousé, en 1895, le duc Emmanuel-Philibert d'Aoste, cousin germain du roi d'Italie.

Les volontaires japonais
 Les hôpitaux de Vilna hébergent de nombreux blessés japonais appartenant au corps de volontaires qui combattent à Ossowitz (sur la Bobsr, au nord-est de Varsovie).

Deux vapeurs turcs coulés
 Petrograd, 10 juin.
 (Officiel). — Le 7 juin, la flotte de la mer Noire a bombardé Sogondak et Kosa et a détruit les installations pour l'extraction de la houille. Les débarcadères sont restés intacts. La flotte a coulé deux vapeurs turcs chargés de charbon.

Communiqué ottoman
 Constantinople, 11 juin.
 Communiqué du grand quartier général turc :
 Hier, aucun changement important n'est survenu sur le front des Dardanelles. Nos batteries d'Anatolie ont bombardé avec succès les positions d'infanterie et d'artillerie ennemies près de Seddul-Bahr et réduit au silence une batterie d'obusiers. On estime les pertes de l'ennemi, au cours de la dernière bataille de Seddul-Bahr, à plus de quinze mille. L'ennemi n'a pas encore pu envahir une grande partie de ses morts et les abandonna sur la champ de bataille lors de notre contre-attaque qui le rejeta dans ses anciennes positions.

Les sous-marins allemands
 Londres, 10 juin.
 Les chalutiers anglais Nottingham et Zelo-City ont été coulés par un sous-marin allemand. Ses équipages ont été sauvés.
 Londres, 10 juin.
 Un sous-marin a coulé les chalutiers anglais Tunisian et Castor, de Grimsby. L'équipage a été sauvé.

Engagement dans la Baltique

Petrograd, 10 juin.
 Du Messenger de l'armée russe, (officiel) :
 De source autorisée, on confirme que le 3 juin, un de nos sous-marins a rencontré dans la mer Baltique une escadre allemande de vaisseaux de ligne qu'il a attaquée.

Les torpilles lancées paraissent avoir atteint leur but, puisque deux explosions ont été entendues par l'équipage du sous-marin.

Un sous-marin anglais a attaqué, le 4 juin, près de Windava, un groupe de vaisseaux ennemis. Il a coulé un torpilleur et un transport allemand. Un autre torpilleur a été endommagé. Un troisième vaisseau ennemi a sauté sur nos mines.

Un nouveau zeppelin

Romanshorn, 11 juin.
 Un zeppelin d'un nouveau type a fait hier une sortie d'essai : il est doté d'une très grande vitesse, grâce à une nouvelle disposition des hélices.

Les prisonniers de guerre

Le gouvernement allemand annonce qu'il a fait faire des réclamations à Paris par l'intermédiaire de la diplomatie américaine et espagnole au sujet des prisonniers de guerre allemands qui ont été envoyés en Afrique, particulièrement au Dahomey, et qui souffrent de la condition qui leur est faite. Ces démarches n'ayant pas eu de succès, le gouvernement allemand annonce qu'il usera de représailles et que les prisonniers français vont être astreints aux travaux de défrichement des marais.

L'œuvre du Pape

Rome, 11 juin.
 Le Carriere d'Italia écrit :
 Le Pape, qui ne se cassa jamais de proposer tous les remèdes possibles aux conséquences douloureuses de la guerre, vient de donner une nouvelle preuve de sa volonté de venir en aide aux victimes de la guerre les plus à plaindre. De la foule des prisonniers internés dans les divers Etats belligérants, il y a une quantité de malades et de blessés capables encore de servir ou qui, par la force des choses, ne peuvent pas recevoir tous les soins que leur état exigeait. L'attention paternelle du Pape, après s'être occupée de l'échange des prisonniers incapables de servir, s'est portée, ces derniers jours, sur ces malheureux. Le Souverain Pontife a donc adressé une proposition au gouvernement suisse lui demandant de coopérer à cette œuvre humanitaire. Le Pape ne pouvait mieux s'adresser, soit à cause de l'heureuse situation de la Suisse, soit à cause des traditions d'hospitalité du peuple suisse ou encore de l'large concours prêté déjà par le gouvernement fédéral à l'échange des prisonniers incapables de servir.

Ceux qui écorchent le public

Amsterdam, 8 juin.
 Suivant des nouvelles de Breslau (Silésie prussienne), quatre des principaux marchands de bestiaux ont intenté un procès en diffamation au président de la Corporation des bouchers, qui prétendait qu'ils « écorchaient le public ».
 Mais le défendeur a prouvé que l'un de ces marchands avait gagné mille francs sur neuf porcs ; un autre, 200 fr. sur un seul porc ; un troisième, 375 fr. sur un bouc.
 Le tribunal a acquitté le prévenu et condamné les plaignants aux frais.

Le moral des belligérants

Porrentruy, 10 juin.
 Se faire une opinion sur le moral des troupes belligérantes n'est pas aisé. Je ne prétends pas être fixé à cet égard. Loin de là. Voici simplement quelques notes prises à la frontière d'Alsace qui servent peut-être à ceux qui désirent avoir des renseignements sur ce que les troupes en guerre pensent de la conflagration européenne.
 Depuis le début des hostilités, je n'ai guère causé, à la frontière, qu'à des soldats possédant tous — aussi bien Français qu'Allemands — un moral excellent. Des hommes très résolus, et certains, les uns et les autres, de la victoire finale de leurs armes. Une exception toutefois, en août et septembre, sur quelques troupes du Midi de la France : leur entraînement, certes, n'avait rien de très martial ; il faut le reconnaître. Evidemment, cette guerre ne leur disait rien qui vaille. De l'autre côté, on vit cet hiver des Bavarois du Landsturm que la longueur des opérations décourageait visiblement.
 Mais, en général, jusqu'à ces derniers temps, il y eut, tant du côté allemand que du côté français, une atmosphère de courage et de belle humeur. On constate aujourd'hui un changement.

Une frontière Largin-Lucelle-Valée de la Lucelle, se trouvent des troupes de Landsturm et, en outre, des soldats de l'active qui ont été retirés du front oriental et envoyés là pour se reposer. Ces hommes, retour des charniers de Galicie et de Pologne, sont épuisés physiquement. Et le moral aussi est atteint. Plusieurs, par moment, d'étranges regards de fous. S'ils parlent, c'est pour évoquer ces Russes, ces effroyables Russes dont on tue des quantités et qui reviennent toujours.
 Ces hommes ont, sur la guerre, une opinion nouvelle qui se répand rapidement parmi les soldats du Landsturm. Pour la première fois, ces jours-ci, j'ai entendu : « Nous ne vaincrons pas... »

Minute poignante, dans le décor du plus beau des printemps, à la lisière des bois pleins de la chanson des oiseaux, des hommes en Jeldgrau me dirent ce mot lourd de tristesse, de fatigue, de regret, de crainte peut-être pour la patrie allemande.

« Ici, d'autres soldats, qui n'ont, eux, jamais vu le feu, répètent : « Nous sommes perdus ; nous avons tout le monde contre nous. Nous ne serons jamais des vainqueurs... »

Autre entrecien : « Vous savez que les Italiens marchent contre l'Autriche ? — Oui. — Qu'est-ce que pensent de cela vous, vos camarades ? — Les Italiens n'ont jamais fait peur aux Allemands... »

« Alors, vous ne redoutez rien de cette nouvelle intervention ? — Non, c'est des premiers que nous ne viendrons pas à bout. Les premiers, voilà ceux qu'il aurait fallu abattre tout de suite... Ceci fut dit non loin de la ferme des Ebourettes, au-dessus de Charmoille.

Ce que coûte un an de guerre

La Société royale de statistique de Londres, M. Edgar Crammond vient de faire une communication fort intéressante sur le coût de la guerre pendant un an.
 Il a établi quatre catégories de dépenses :
 1° Les dépenses du gouvernement ; 2° Les destructions de propriétés ; 3° La valeur capitalisée des pertes de vie ; 4° Les pertes de production et autres. Voici le tableau qu'il en a dressé pour les divers belligérants :
 Dépenses directes des gouvernements : Belgique : 912 millions et demi ; Russie : 15,000 millions ; France : 13,835 millions ; Empire britannique : 17,700 millions ; Autriche-Hongrie : 14,050 millions ; Allemagne : 23,450 millions.
 La valeur des propriétés détruites s'élèverait à : Belgique : 6,250 millions ; Russie : 2,500 millions ; France : 4,000 millions ; Autriche-Hongrie : 2,500 millions.
 La valeur capitalisée des pertes de vies humaines se chiffrent par : Belgique : 1,000 millions ; Russie : 7,500 millions ; France : 8,700 millions ; Empire britannique : 7,500 millions ; Autriche-Hongrie : 6,000 millions ; Allemagne : 21,975 millions.
 Les pertes de production et autres résultant de l'état de guerre se monteraient à :

Belgique	5,000 millions ;	Russie :	10,000 millions ;
France :	15,625 millions ;	Empire britannique :	6,250 millions ;
Autriche-Hongrie :	15,000 millions ;	Allemagne :	23,950 millions .

Ainsi les dépenses incombant aux différentes nations se solderaient ainsi :

Belgique	13,182,500,000 fr.
Russie	35,000,000,000 fr.
France	42,160,000,000 fr.
Empire britannique	31,450,000,000 fr.
Allemagne	69,375,000,000 fr.
Autriche	37,550,000,000 fr.

Les Alliés auront donc dépensé, au 31 juillet prochain, selon M. Crammond, 121,772,500,000 fr., et leurs ennemis 106,925,000,000 francs.
 Et encore, cette statistique ne tient-elle pas compte du Japon, de la Serbie, de la Turquie... ni de l'Italie.

ALBERT BALLIN et la Hamburg-Amerika

On prétend que Ballin, le directeur de la grande compagnie de navigation allemande Hamburg-Amerika, a été l'instigateur du torpillage du Lusitania, le grand paquebot de la Compagnie anglaise Cunard. Cette accusation, qui est peut-être une calomnie, met encore une fois en vedette le nom de Ballin.
 Albert Ballin est de race scandinave et d'extraction modeste. Né dans la ville de Hambourg, à l'époque où son père remplissait en cette ville cette tâche hâtive des fonctions d'agent d'émigration, élevé auprès des froids pédagogues de l'Elbe, Albert Ballin, à l'instar d'un grand nombre de ses compatriotes, se rend en Angleterre, à l'âge de 18 ans, pour y faire son « éducation commerciale ». Travailleur méridien et obstiné, il se rend maître, par un labeur acharné et constant, des plus infimes détails du commerce maritime.

Ces connaissances acquises, Albert Ballin retourne en Allemagne. Le futur grand maître de la Hamburg-Amerikanische-Paketfahrt-Aktien-Gesellschaft, ou de la Hamburg-Amerika, en encore, comme l'on dit par une abréviation d'euphémie douteuse mais de nécessité indiscutable, de la Hapag, obtient un emploi dans les services de la Compagnie Carr. Il va chercher en Hongrie, en Galicie autrichienne et en Pologne des convois d'émigrants. Il les amène à Hambourg et les embarque pour l'Amérique. Il apporte dans ses fonctions actives le même esprit de méthode, la même infatigable ardeur qui lui ont permis de faire une si riche moisson de connaissances dans ses travaux de bureaucrate en Angleterre.

Un avancement rapide récompense ses efforts. Il est promu chef du service de l'émigration. L'effet de cette nomination se fait promptement sentir. Car voici que Galiciens, Hongrois et Polonais accourent à flots plus pressés vers les navires de la Compagnie Carr. Celle-ci possède bientôt, en fait, le monopole du transport des émigrants vers l' Eldorado américain.

Grande émotion dans les conseils de la Hapag, où l'on prend un parti héroïque. Pour faire cesser une concurrence qui menace d'être désastreuse, les magnats de la Hamburg-Amerikanische-Paketfahrt-Aktien-Gesellschaft achètent d'un coup de la Compagnie Carr. Le personnel passe avec le matériel sous le pavillon de la Hapag. Sur cette scène élargie et faite à sa taille, Ballin va jouer un grand premier rôle.

Nous sommes en 1886. Or, à cette date, la Hapag, avec un capital de dix-huit millions sept cent cinquante mille francs, possède vingt-six navires qui jangent ensemble soixante mille tonnes. Vingt-six ans plus tard, avec un capital de près de deux cents millions, la Hapag verra son tonnage passer à quinze cent mille tonnes. Elle comptera dans sa flotte le colossal Imperator.
 C'est Ballin l'auteur de ce développement unique. Le jeune Israélite qui s'était initié en Angleterre à tous les mystères du système maritime anglais est devenu le plus puissant de tous les armateurs allemands. Il a fait sien la devise de la Hapag : « Le monde est mon champ d'action », et il va désormais s'essayer à la réaliser.

En 1900, Ballin fait lancer le Deutschland, qui arrache à la flotte commerciale anglaise le record de la traversée de l'Océan, avec un voyage de cinq jours sept heures vingt-huit minutes. Mais en 1907 les Anglais ravisissent à nouveau le record. C'est avec le Lusitania.

Ballin, ennemi né des subventions d'Etat, déclarait à l'allemand, dès cette époque, que les navires de la Compagnie Canard étaient des « plantes de serre chaude » que les sociétés réduites à leurs seules ressources ne pouvaient faire pousser, si opulentes soient-elles. Il confirma sa conduite à cette affirmation et ne se lança pas dans une lutte sans fin pour reconquérir le record passé aux mains d'Allah.

Le « roi de Hambourg » multiplia désormais les lignes de navigation et les transatlantiques vastes et confortables. Mais aujourd'hui les navires de la Hapag demeurent imbiles dans l'Hambourg, et, contrairement à l'accusation mentionnée plus haut, on dit aussi qu'Albert Ballin, entraîné par le chagrin, a dû entrer dans un sanatorium.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

La France et le Sacré-Cœur de Jésus

Mgr Amette, cardinal-archevêque de Paris, au nom des cardinaux français, a envoyé à tous les évêques une lettre leur demandant de consacrer la France au Sacré-Cœur de Jésus pour « obtenir plus promptement de Dieu la victoire et la paix ». Comme, dans plusieurs diocèses, la fête du Sacré-Cœur est remise au dimanche suivant, c'est dimanche, 13 juin, que sera lu l'acte de consécration, composé par les cardinaux français et qui a le texte suivant :

Amende honorable et consécration de la France au Sacré-Cœur de Jésus

O Jésus, présent et vivant dans le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, nous voici prosternés à vos pieds, pour offrir à votre Cœur Sacré, en notre nom et au nom de la France, nos hommages et nos supplications.
 Nous vous adorons comme notre Dieu et notre Sauveur.
 Nous vous reconnaissons comme notre Souverain Seigneur et Maître.
 Nous confessons que votre souverain domaine s'étend non seulement sur les individus, mais sur les nations, que Dieu votre Père vous a données et héritage, et que vous avez conquises par votre sang.

Nous proclamons que vous avez des droits particuliers sur la France, à raison des bienfaits dont vous l'avez comblée, et de la mission que vous lui avez confiée dans le monde.

Nous vous demandons pardon des fautes, privées et publiques, par lesquelles nous avons outragé votre souveraineté et votre amour.

Pardonnez, ô Seigneur Jésus, pour Dieu qui voudrait effacer le nom de Dieu et votre nom béni de la face de la terre, et faire disparaître de partout votre croix, signe sacré de notre rédemption.

Pardonnez pour l'aveuglement et l'ingratitude de ceux qui ont voulu séparer de l'Eglise notre patrie, et s'efforcèrent d'enlever sa liberté et son action parmi nous.

Pardonnez pour la violation de vos commandements, pour les blasphèmes de parole et de plume, pour la profanation du dimanche, pour le mépris des saintes lois du mariage, pour l'omission du grand devoir de l'éducation chrétienne, pour la dépravation des mœurs, pour l'amour effréné du luxe et du plaisir.

Pour tous ces délors, nous vous faisons amende honorable, et nous vous demandons pardon.

Afin de réparer ces fautes autant qu'il est en nous, nous vous consacrons aujourd'hui nos personnes, nos familles, notre patrie ; qu'elles soient désormais pleinement à vous.

Bénissez nos vaillantes armées ; accordez-nous la victoire et la paix, et faites que bientôt le temple national que nous vous avons élevé puisse vous être solennellement consacré, comme le témoignage de notre repentir et de notre confiance, comme le gage de notre reconnaissance et de notre fidélité.

Cœur adorable de notre Dieu, la nation française vous implore : bénissez-la, sauvez-la. O Cœur immaculé de Marie, priez pour nous le Cœur sacré de Jésus.

Dans l'Ordre béatitudes
 Le Chapitre conventuel du monastère des Bénédictines de Ficht (Tyrol septentrional) a élevé à la dignité abbatiale le R. P. Joseph Hagmann, de Mosnang (Saint-Gall).

La maladie du roi de Grèce

Athènes, 10 juin.
 (Havas). — Bulletin de santé du roi de Grèce :
 Température 36,9. Etat général moins satisfaisant.
 On constate une légère inflammation des reins. On a trouvé de l'albunine dans les urines.

Nécrologie

Le commandant Lemaire
 Une dépêche de Maestricht annonce la mort du commandant belge Lemaire, qui fut un des ouvriers de la première heure de l'œuvre congolaise. Le commandant Lemaire dirigea plusieurs expéditions au Katanga. Il s'était retiré d'il y a quelques années dans les environs de Spa et il s'était fait un des propagateurs fervents de l'esperanto.

Echos de partout

LA GLOIRE DU GRAND CHEF
 Sa Majesté le roi d'Annam a décerné au général Joffre le Kim-khan hors classe. Cet honneur du souverain du Midi pacifique, au commandant des armées françaises n'est point dérisoire ; c'est une fleur d'Asie au dolman de généralissime français. Voici la phrase par laquelle le roi asiatique adresse sa distinction au général Joffre.
 « La renommée de vos hauts faits transmis de bouche en bouche est encore grandie de la gloire d'être nommé... mais j'ai cru, dès maintenant, devoir reconnaître vos mérites en vous décorant, Excellence, un Kim-khan hors classe, avec brevet sur soie, témoignage de ma profonde admiration pour vos hauts faits militaires... »
 Et le général Joffre a reçu le présent qui se composait « d'une boîte laquée rouge et or contenant un coffret qui lui-même renferme l'insigne, avec sautoir et frange, du brevet

maintenu par des bâtonnets aux extrémités d'ivoire, d'une traduction de ce brevet, d'une petite pièce de soie jaune destinée à reconstruire l'intérieur de la boîte laquée... Le monarque aux ongles sinécure et armés de dents d'or a donné ainsi l'un des plus beaux bijoux de son trésor au grand capitaine français dont la renommée a pénétré la capitale de son palais ouvré.

MOT DE LA FIN

L'Illustration donne comme historique le trait suivant :
 Un soldat toulousain, courant sur un officier allemand, crie en patois : « Té va estripa ! »
 L'officier, qui a longtemps habité le Midi, répond dans la même langue : « Fai pas, machant... mé rendi ! » (Ne fais pas, méchant... je me rends.)

Confédération

CONSEIL DES ETATS

La gestion

Le Conseil des Etats a achevé et approuvé hier matin, jeudi, la gestion du Département militaire. Il a abordé ensuite la gestion du Département de l'économie publique. Le rapporteur, M. Henri Rolin, a traité particulièrement la question de notre ravitaillement pendant la guerre, en exprimant la gratitude de la commission au chef du Département pour les efforts qu'il a faits en vue d'assurer à la population suisse et à l'industrie les approvisionnements nécessaires.

M. Schulthess, chef du Département, a ajouté quelques renseignements sur l'ensemble des mesures économiques prises.

En ce qui concerne la loi sur les brigades, dit-il, l'application en exige de grands travaux préparatoires.

La gestion du Département de l'industrie et du commerce a été approuvée. Après un second rapport de M. Rolin, le Conseil a approuvé aussi la gestion du Département de l'agriculture.

Répondant à une observation du rapporteur, M. Brügger a assuré que les autorités militaires font tout leur possible pour éviter que les exercices des troupes causent trop de dommages à l'agriculture.

M. Schulthess a donné des explications sur les achats de bestiaux pour les troupes. Les prix, à l'étranger, ont partout monté. L'importation du bétail à boucherie devient de plus en plus difficile. Il faut s'adresser toujours davantage à la production indigène. Il a question aussi de réduire les droits de frice.

Après ces explications, la gestion du Département de l'agriculture a été approuvée.

Dans une séance de relevée qui a duré de 4 à 8 heures, le Conseil des Etats a continué hier soir l'examen de la gestion. Il a liquidé notamment le chapitre du Département de l'intérieur. Out part au débat : MM. Lely (Grisons), Wettstein (Zurich), Legler (Glaris), et Calonder, conseiller fédéral. Ce dernier s'est prononcé pour une législation fédérale sur la circulation des automobiles, et il a déclaré que cette révision constitutionnelle devrait être entreprise dès le rétablissement de la paix.

Coopératives de consommation

L'Union suisse des sociétés de consommation aura son congrès annuel à Lausanne demain samedi, et dimanche. L'Union compte actuellement 400 sociétés.

Ces 400 sociétés représentent plus de 260,000 ménages en Suisse. Le chiffre de vente des coopératives de l'Union, à 1914, a atteint 45 millions 717,076 fr.

Il est en augmentation croissante depuis la fondation de l'Union, qui fête cette année son vingt-cinquième anniversaire.

Personnel postal

L'effectif du personnel postal était, au 31 décembre, de 15,369 fonctionnaires et employés. L'augmentation est de 332 agents sur l'année précédente.

Le sexe féminin représente le 8,12 pour cent du personnel. Le 67,8 pour cent est de langue allemande, le 26,9 pour cent de langue française et le 5,3 pour cent de langue italienne.

Amies de la jeune fille

Hier, jeudi, a eu lieu, à Berne, l'assemblée annuelle de l'association suisse de l'Union internationale des amies de la jeune fille. M^{lle} Lieb, de Bâle, a été nommée présidente.

L'Union internationale comptait, l'année dernière, 16,530 membres dont 2170 pour la Suisse.

LA VIE ECONOMIQUE

À la chasse du métal

Sait-on à quoi on emploie actuellement les douilles de cartouches restées des tirs de nos soldats ? A confectionner des boîtes de montres, tout simplement. Le métal blanc, le nickel, le mallechôte, deviennent très difficiles à trouver, comme aussi le laiton laminé. Et les fabricants de boîtes cherchent par tous les moyens à se procurer la matière première indispensable à leurs livraisons. Les douilles, une fois repassées au creuset, fournissent un excellent métal.

CANTONS

SCHAFFHOUSE

La question de la classe. — Les chasseurs partisans du système de la classe à la patente ont adressé un recours au Conseil d'Etat...

Mais les journaux constatent que, jusqu'ici, les bulletins de vote ne furent envoyés aux soldats schaffhousiens que quand les unités cantonales tout entières se trouvaient sous les armes...

En outre, ils font ressortir que le nombre des citoyens schaffhousiens qui étaient sous les armes le 6 juin ne suffirait pas à modifier le résultat final de la votation.

Autour du trust d'importation

On sait qu'il est question de fonder un syndicat de nos diverses industries, pour remédier à la difficulté d'importer les matières premières...

Cette proposition a aussitôt éveillé des méfiances dans une partie de l'opinion suisse. On représente que le souci de notre souveraineté ne peut s'accommoder d'un contrôle exercé chez nous par des agents de puissances étrangères.

La Zürcher Post fait une proposition dont l'adoption aurait l'avantage d'assurer l'approvisionnement industriel de la Suisse tout en sauvegardant complètement son indépendance.

Les commissions exerceraient une surveillance rigoureuse sur chaque industrie et seraient garantes envers le Conseil fédéral du respect de la parole donnée aux Etats intéressés.

LA SUISSE ET LA GUERRE

Le trafic italo-suisse arrêté. — Le chef de la gare internationale de Chiasso a reçu un ordre du gouvernement italien interdisant l'entrée en Suisse des denrées alimentaires.

Volontaires du service sanitaire suisse. — Le médecin en chef du service territorial et le médecin en chef de la Croix-Rouge font, d'entente avec le Département militaire suisse, la communication suivante:

La censure

Nous avons dit que la Tribune de Genève a reçu de la Chancellerie fédérale un « avertissement ». Le Conseil fédéral a fait savoir à la Tribune qu'il a jugé qu'un article de M. Georges Viollier, intitulé « Solidarité des neutres? », paru le 21 mai...

FAITS DIVERS

SUISSE

Un meurtre. — Un jeune homme, jardinier dans un hôtel de Saint-Cergues (Vaud), était descendu, dimanche, dans un village voisin, à Gonolier, où il était encore lundi.

Les baignades mortelles. — A Weggis (Lucerne), un charpentier de 75 ans, M. Aloys Zimmermann, qui voulait prendre un bain dans le lac, s'est noyé, à la suite d'une congestion.

Une koppelade. — Depuis plusieurs jours, on voyait fréquemment dans les rues et les cafés de Bienne un capitaine de l'armée suisse, qui paraissait avoir de nombreux loisirs.

Assistés la marchandise arrivée à l'une de ses multiples adresses, von Muttach, sous un prétexte quelconque, prétendait qu'il devait en défaire, et la revendait en gros à des négociants ou à des particuliers.

Moutilleur de lait. — On se souvient de la condamnation à deux ans de réclusion infligée par un tribunal militaire à deux laitiers de Lavay qui avaient baptisé le lait destiné à la troupe.

Encore des victimes de la guerre. — Les locataires de la fosse aux ours de Berne ont aussi à se plaindre de la guerre. Les beaux jours leur amenaient une foule de visiteurs étrangers...

TRIBUNAUX

Un tirur tassé. — La Cour d'appel de Zurich a condamné à huit mois de prison de correction et à deux ans de privation des droits civiques le nommé Ernest Santachi, monteur, inculpé d'escroqueries pour un montant de 400 fr. commises au préjudice de deux associés de tir, par l'emploi de jetons de tir falsifiés.

MARYLAND VAUTIER Fabrication et combustion irréprochables Favorisez l'industrie nationale

FRIBOURG

L'opéra « Alessandro Stradella »

Dimanche, à 3 h. 1/2, jeudi, à 2 h. 1/2, vendredi, à 8 h. 1/2, au théâtre de Fribourg, les élèves du Collège Saint-Michel, sous la direction de M. J. Bovet, avec les concours d'excellents musiciens de la ville, exécutent la belle œuvre de Flo-tow.

Il n'est point nécessaire d'en analyser la musique, car elle est à la portée de tout le monde, tant son charme est grand.

Voici le résumé de l'intrigue: Alessandro Stradella, par son génie musical et sa belle voix, a conquis les faveurs du doge de Venise; mais il s'est attiré la jalousie et la haine de Bassi, le riche et puissant chef du Conseil des Dix, dont il a chahuté l'avarice et dénoncé les vexations et les désordres.

Une nuit, sa demeure devient la proie des flammes et son fils aîné, Lorenzo, disparaît au milieu du sinistre. Un de ses élèves favoris, Côme, réussit à découvrir que l'auteur de l'incendie n'est autre que Bassi, qui l'effait n'est pas mort dans les flammes, mais que le criminel l'a fait enlever et le retient prisonnier dans son palais de Venise.

1er acte. — Le soir du carnaval, Stradella et Côme viennent tenter la délivrance de Lorenzo. Grâce au concours de la foule en fête et surtout du gondolier Silvio, qui réussit à entraîner loin de son poste le géotier Malatesta, l'enfant est heureusement tiré de la prison de Bassi.

2e acte. — A quelques mois de là, Stradella et ses deux fils Lorenzo et Pépino, avec Côme, vivent en paix dans leur maison « La Campanella », dans le hameau de Marino, près de Rome, sous la sauvegarde du Pape-Roi. Les habitants du hameau, conquis par leur bonté et leurs beaux chants, viennent, aux appels de la cloche, leur offrir une gracieuse sérénade entremêlée de couplets à la Madone.

D'un artiste le prestige Des bandits emble le cœur; Et l'on voit, touchant prodige, De la Haine l'Art vainqueur.

Equipements militaires

La Direction militaire avise les autorités communales, les chefs de section et les particuliers que tout objet d'équipement, ou partie d'équipement ou d'habillement, abandonné ou égaré par des militaires, à la suite de cantonnement ou de passage de troupes, doit être immédiatement apporté à la préfecture du district, sous peine de poursuites, pour délit de réquisition abusive d'effets, devant le tribunal militaire.

Foires au bétail

La foire de juin, à Morat, a été bonne, bien qu'elle n'ait guère duré que la matinée; les campagnards, rappelés par les travaux de la saison, rentrèrent de bon heure chez eux. Les transactions ont été nombreuses et les prix élevés, particulièrement pour les porcs.

NOUVELLES DE LA DERNIERE HEURE

Les sous-marins allemands

Londres, 11 juin. — Des sous-marins ont coulé deux barques de pêche anglaises. Les équipages ont été sauvés.

Londres, 11 juin. — (Officiel.) — Hier matin, jeudi, de bonne heure, un sous-marin allemand a torpillé et coulé, dans la mer du Nord, deux torpilleurs anglais.

Londres, 11 juin. — La goélette anglaise Express a été coulé par un sous-marin allemand. Trois hommes de l'équipage ont été sauvés par une goélette danoise et débarqués à Plymouth.

Plymouth, 11 juin. — Le chalutier anglais Saturne a été coulé par un sous-marin allemand. L'équipage est sauvé.

Vapeur allemand torpillé. — Le vapeur allemand Erna Boldt a été torpillé au large du bateau-phare de Sunk (côte orientale de l'Angleterre), hier matin, jeudi.

Dans les Vosges. — Remiremont (Vosges), 11 juin. — Un « Tauba » a survolé Remiremont. Pourchassé par le tir d'un canon, il a été entui sans laisser tomber de bombes.

Dirigeable détruit. — Amsterdam, 11 juin. — Selon une dépêche de Bruxelles au Telegraph, un avion allié a détruit, dimanche soir, un dirigeable allemand Parseval, à Helmet, près Bruxelles.

Sur le front austro-italien. — Laibach, 11 juin. — Le 8 au matin, les Italiens ont commencé, depuis Lorenzo, leur marche contre Goritz. A 10 heures du matin, les premiers détachements se trouvaient tout près de la ville.

Les Etats de l'Europe orientale. — Milan, 11 juin. — (A.) — La Stampa dit que la situation balkanique est en train de se résoudre d'une façon définitive, notamment en ce qui concerne la Roumanie, la Bulgarie et la Grèce.

SUISSE Internes civils. — Genève, 11 juin. — (A.) — Jeudi soir, à 6 h., sont arrivés, par train spécial, une centaine d'internes civils allemands et autrichiens, en majeure partie des vieillards, femmes et enfants.

Serbes et Albanais. — Nisch, 11 juin. — (A.) — Le 8 juin, les troupes serbes refoulèrent des bandes albanaises dont les chefs se sont réfugiés à l'intérieur de l'Albanie.

L'initiative du Pape. — Rome, 11 juin. — (A.) — Au sujet de l'initiative du Pape relative aux prisonniers blessés ou malades, le Corriere d'Italia dit qu'elle fut présentée aux gouvernements intéressés.

Chambres fédérales. — Berne, 11 juin. — Le Conseil national a abordé ce matin, vendredi, le débat sur la loi complémentaire aux assurances fédérales, que le Conseil des Etats a discuté ces jours-ci.

YERMONETTES. — Juin. — (A.) — Le 8 h. m. 17, 18, 19, 19, 17, 17, 8 h. m. 1 h. s. 21, 22, 22, 22, 20, 22, 1 h. s. 8 h. s. 21, 20, 21, 19, 19, 18, 8 h. s.

CHAMBRÉS FÉDÉRALES. — Juin. — (A.) — Le 8 h. m. 17, 18, 19, 19, 17, 17, 8 h. m. 1 h. s. 21, 22, 22, 22, 20, 22, 1 h. s. 8 h. s. 21, 20, 21, 19, 19, 18, 8 h. s.

CHAMBRÉS FÉDÉRALES. — Juin. — (A.) — Le 8 h. m. 17, 18, 19, 19, 17, 17, 8 h. m. 1 h. s. 21, 22, 22, 22, 20, 22, 1 h. s. 8 h. s. 21, 20, 21, 19, 19, 18, 8 h. s.

CHAMBRÉS FÉDÉRALES. — Juin. — (A.) — Le 8 h. m. 17, 18, 19, 19, 17, 17, 8 h. m. 1 h. s. 21, 22, 22, 22, 20, 22, 1 h. s. 8 h. s. 21, 20, 21, 19, 19, 18, 8 h. s.

CHAMBRÉS FÉDÉRALES. — Juin. — (A.) — Le 8 h. m. 17, 18, 19, 19, 17, 17, 8 h. m. 1 h. s. 21, 22, 22, 22, 20, 22, 1 h. s. 8 h. s. 21, 20, 21, 19, 19, 18, 8 h. s.

CHAMBRÉS FÉDÉRALES. — Juin. — (A.) — Le 8 h. m. 17, 18, 19, 19, 17, 17, 8 h. m. 1 h. s. 21, 22, 22, 22, 20, 22, 1 h. s. 8 h. s. 21, 20, 21, 19, 19, 18, 8 h. s.

CHAMBRÉS FÉDÉRALES. — Juin. — (A.) — Le 8 h. m. 17, 18, 19, 19, 17, 17, 8 h. m. 1 h. s. 21, 22, 22, 22, 20, 22, 1 h. s. 8 h. s. 21, 20, 21, 19, 19, 18, 8 h. s.

CHAMBRÉS FÉDÉRALES. — Juin. — (A.) — Le 8 h. m. 17, 18, 19, 19, 17, 17, 8 h. m. 1 h. s. 21, 22, 22, 22, 20, 22, 1 h. s. 8 h. s. 21, 20, 21, 19, 19, 18, 8 h. s.

CHAMBRÉS FÉDÉRALES. — Juin. — (A.) — Le 8 h. m. 17, 18, 19, 19, 17, 17, 8 h. m. 1 h. s. 21, 22, 22, 22, 20, 22, 1 h. s. 8 h. s. 21, 20, 21, 19, 19, 18, 8 h. s.

CHAMBRÉS FÉDÉRALES. — Juin. — (A.) — Le 8 h. m. 17, 18, 19, 19, 17, 17, 8 h. m. 1 h. s. 21, 22, 22, 22, 20, 22, 1 h. s. 8 h. s. 21, 20, 21, 19, 19, 18, 8 h. s.

CHAMBRÉS FÉDÉRALES. — Juin. — (A.) — Le 8 h. m. 17, 18, 19, 19, 17, 17, 8 h. m. 1 h. s. 21, 22, 22, 22, 20, 22, 1 h. s. 8 h. s. 21, 20, 21, 19, 19, 18, 8 h. s.

CHAMBRÉS FÉDÉRALES. — Juin. — (A.) — Le 8 h. m. 17, 18, 19, 19, 17, 17, 8 h. m. 1 h. s. 21, 22, 22, 22, 20, 22, 1 h. s. 8 h. s. 21, 20, 21, 19, 19, 18, 8 h. s.

CHAMBRÉS FÉDÉRALES. — Juin. — (A.) — Le 8 h. m. 17, 18, 19, 19, 17, 17, 8 h. m. 1 h. s. 21, 22, 22, 22, 20, 22, 1 h. s. 8 h. s. 21, 20, 21, 19, 19, 18, 8 h. s.

CHAMBRÉS FÉDÉRALES. — Juin. — (A.) — Le 8 h. m. 17, 18, 19, 19, 17, 17, 8 h. m. 1 h. s. 21, 22, 22, 22, 20, 22, 1 h. s. 8 h. s. 21, 20, 21, 19, 19, 18, 8 h. s.

CHAMBRÉS FÉDÉRALES. — Juin. — (A.) — Le 8 h. m. 17, 18, 19, 19, 17, 17, 8 h. m. 1 h. s. 21, 22, 22, 22, 20, 22, 1 h. s. 8 h. s. 21, 20, 21, 19, 19, 18, 8 h. s.

Pour les Italiens sous les armes

Milan, 11 juin. — Tous les journaux du soir reproduisent l'appel du comité cantonal tessinois en faveur des familles des Italiens appelés sous les armes.

Les Suisses de Turin. — Turin, 11 juin. — La colonie suisse de Turin a ouvert une souscription pour la Croix-Rouge italienne, en faveur des familles nécessiteuses des soldats appelés sous les armes.

Aux Dardanelles. — Rome, 11 juin. — (A.) — D'Athènes à la Tribuna: Les Alliés ont découvert sur un point décisif de la côte, près de Calymno, 1550 caisses et 90 barils de benzine destinée au ravitaillement des sous-marins allemands des Dardanelles.

Genève, 11 juin. — (A.) — Une première liste de soldats et officiers anglais et français pris aux Dardanelles vient d'être envoyée par le Croissant-Rouge de Constantinople au comité international de la Croix-Rouge à Genève.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG. — Obsecr mixte de Saint-Pierre. — Ce soir, vendredi, à 8 h. 1/2, répétition pour les allus.

Orchestre de l'Opéra. — Vendredi soir, à 8 h. précises, au théâtre, dernière répétition avec les chanteurs.

Échecs. — Séance de jeu ce soir vendredi, 11 juin, au local, café du Gothard. Invitation cordiale aux amateurs.

Chemin de fer Fribourg-Morat-Anet. — Les recettes du mois d'avril dernier ont été de 23,456 fr., contre 20,049 fr. 88 pendant le mois d'avril 1914, soit une diminution de 6,593 fr. 88.

Société des tramways de Fribourg. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

attitude n'a donc pas été modifiée par la lettre de M. Comtesse.

La suite du débat a été renvoyée à lundi et la séance levée à 10 heures 30.

Le Conseil des Etats a continué l'examen de la gestion. Le débat a été ouvert au chapitre des chemins de fer. Le rapporteur, M. Simon (Veud), a constaté notamment que la réforme du système des cartes de libre parcours avait provoqué une forte réduction de ces cartes.

M. Forrer, chef du Département, a souligné les inconvénients qui se sont produits à la suite de la militarisation du personnel des chemins de fer, des postes et des télégraphes.

L'orateur a demandé de la justice militaire adoucissements pour le personnel des chemins de fer; il a même demandé que cette juridiction soit complètement abolie pour les postes et télégraphistes.

Au chapitre des postes, la commission a félicité l'administration pour l'excellent service de la poste de campagne, pour celui des chemins postaux, ainsi que pour l'excellente organisation de la poste des prisonniers de guerre.

M. Forrer a annoncé que le message du Conseil fédéral sur le projet de restriction de la franchise de port ne tardera pas à être publié.

La gestion du Département des chemins de fer, postes et télégraphes a été ensuite approuvée.

Après un rapport de M. Andermatt (Zoug), la gestion du Tribunal fédéral a été également approuvée, puis le Conseil s'est ajourné à lundi.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG. — Obsecr mixte de Saint-Pierre. — Ce soir, vendredi, à 8 h. 1/2, répétition pour les allus.

Orchestre de l'Opéra. — Vendredi soir, à 8 h. précises, au théâtre, dernière répétition avec les chanteurs.

Échecs. — Séance de jeu ce soir vendredi, 11 juin, au local, café du Gothard. Invitation cordiale aux amateurs.

Chemin de fer Fribourg-Morat-Anet. — Les recettes du mois d'avril dernier ont été de 23,456 fr., contre 20,049 fr. 88 pendant le mois d'avril 1914, soit une diminution de 6,593 fr. 88.

Société des tramways de Fribourg. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 1914, soit une diminution de 2142 fr. 20.

SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS DE FRIBOURG. — Les recettes totales du mois de mai 1915 ont été de 8583 fr., contre 10,725 fr. 20 au mois correspondant de 191

Publications nouvelles

Le clergé, les catholiques et la guerre, par Gabriel Langlois. Préface de Mgr Herscher, archevêque de Laodicée. 1 vol. in-16 de xvi-300 pages. Prix : 2 fr. 25. Attinger frères, éditeurs, Neuchâtel et Paris.

La vie des peuples n'est pas autre que celle des individus. Le bien, le mal s'y heurtent et s'y pénètrent étrangement en un chassé-croisé de causes et d'effets où le plus grand bien sort parfois de l'exécration même du mal. Et ce ne sera pas, que disons-nous ? ce n'est pas un des moindres étonnements, ni un des moindres réconforts des heures tragiques que nous vivons, que de constater les fleurs de beauté, de charité et de foi qui déjà éclosent sur le champ ensanglanté des batailles et des pires horreurs. En révéant une France merveilleusement unie, la guerre impie a révélé du même coup une France merveilleusement croyante ! Et c'est ce tréfonds religieux de l'âme française qui évoque, en des pages saines et vibrantes, le volume de M. Langlois. Il a toute l'autorité d'une enquête impartiale et toute l'éloquence d'un plaidoyer. Héroïsme du clergé civil demeuré courageusement au poste, bravoure du prêtre-soldat, divin apostolat des religieuses, martyrologe du clergé français et belge, tels sont les principaux chapitres de ce livre écrit à la gloire, non point d'une religion, mais de la religion. Nous sommes heureux de pouvoir citer le passage suivant de la préface, où l'au-

teur rend hommage au peuple de Fribourg : « Dans la journée du 1^{er} août, je me trouvais par hasard à Fribourg. J'y fus témoin d'un spectacle qui me frappa à tel point que, vivrais-je encore un siècle, j'en conserverais à jamais la mémoire. A la gare de cette ville, aussi renommée pour sa généreuse hospitalité envers nos religieux exilés que pour son admiration de la bonne et saine culture française, je voyais un nombre considérable de mes compatriotes qui, aux cris de : Vive la France ! Vive la Suisse ! se précipitaient joyeusement vers le dernier train en marche pour la France. Parmi eux, je remarquais beaucoup de jeunes gens, revêtus de la soutane ou de la robe de bure. Quand j'appris que c'étaient des religieux expulsés, je ne pus résister au désir de leur porter l'élan de ma reconnaissance et de mon enthousiasme. Je n'oublierai jamais avec quel entrain et avec quelle générosité ils venaient au secours de la France. Ils se déclaraient prêts à faire leur devoir, tout leur devoir. Une foule sympathique les entourait et les acclamait. J'aurais toujours devant mes yeux la vision des mouches agitées à la portière des wagons qui encadraient ces jeunes et viriles physiognomies, tout irradiées de foi et d'espérance : le mouvement de la mobilisation m'apparaissait alors dans toute sa beauté, symbolisé par une épée surmontée d'une croix. »

Patrie et Humanité, par H. Bois. — Paris, librairie Fischbacher, 33, rue de Seine. — Prix : 60 centimes. (Se vend au profit des victimes de la guerre.)

La patrie, c'est le pays des pères, c'est le coin de terre qui nous a vu naître. C'est le lieu bien humble peut-être, mais cher et vénéré, où se trouve la maison paternelle, où plus ou moins nous nous sommes élevés, les hommes — se sentent liés par quelque chose de fort quand ils songent que la même terre qui les a portés et nourris, étant vivants, les recevra dans son sein quand ils seront morts. C'est donc un devoir d'humanité de défendre sa patrie quand elle est attaquée.

Maurice Millon : La caste dominante allemande. — Sa formation. Son rôle. — Un volume in-16, 2 fr. 50. Librairie Payot et C^o, Lausanne.

Qui a formé le plan de domination allemande ? Et pourquoi ?

Telles sont les deux questions que l'auteur de cet ouvrage a voulu éclaircir. Pour résoudre la première, il étudie la composition de la classe dirigeante allemande. Ce n'est pas, comme on l'a prétendu, une aristocratie militaire ; c'est une classe mixte : caste mi-féodale, mi-ploutocratique. Après avoir montré la formation et les transformations, depuis 1871, il en définit les caractères, l'esprit, les tendances. Et il explique comment elle s'est emparée du peuple allemand tout entier, et ce que c'est que cette « Kultur » dont on parle tant, sans la bien connaître.

Pour résoudre la seconde question, il étudie le rôle de la classe dirigeante allemande et la suit dans sa vaste entreprise de conquête économique.

La conclusion, c'est que les procédés dont elle a fait usage étaient de telle nature qu'ils devaient se retourner contre elle à moins qu'elle n'aboutisse dans un délai déterminé.

Elle a voulu la guerre, dit l'auteur, pour accomplir par la force ouverte ce qu'elle avait failli accomplir secrètement dans la paix et qu'il ne dépendait plus d'elle ni d'achever ni d'abandonner.

I. Widerlegung der von der französischen Regierung erhobenen Anschuldigungen.

II. Grueltaten russischer Truppen gegen deutsche Zivilpersonen und deutsche Kriegsgefangene.

III. Die Völkerrechtswidrige Führung des belgischen Volkskriegs.

Il s'agit de trois livres blancs allemands consacrés, le premier à répondre au réquisitoire du gouvernement français sur les actes contraires aux lois de la guerre reprochés aux armées allemandes ; le second, aux actes de ce genre imputés par le gouvernement allemand aux troupes russes ; le troisième, à la conduite de la guerre en Belgique, notamment aux affaires d'Aerschot, de Dinant, d'Andenne et de Louvain.

On ne peut que verser ces pièces au procès, en attendant le débat contradictoire, devant une instance neutre, qui seul élucidera définitivement les faits.

Paul Déroulède, poète, patriote, chrétien. — Paris, Bibliothèque des ouvrages documentaires, 16, rue Alphonse Daudet (XIV^e). Lausanne, Payot et C^o. Prix : 50 centimes. Cette brochure contient le discours prononcé par Mgr Sébastien Herscher, archevêque de Laodicée, au service funèbre célébré à Notre-Dame de Paris, le 30 janvier 1915, pour l'anniversaire de la mort de Paul Dé-

roulède. C'est une magnifique page d'éloquence patriotique et religieuse. Déroulède méritait un pareil hommage. L'œuvre du poète restera immortelle au cœur de la France.

Lugano et ses environs, par J. Hardmeyer. Revu et complété par Ed. Platzhoff-Lejeune. Un volume de 135 pages. Avec 64 illustrations et 4 cartes. Deuxième édition. Prix : 1 fr. 50. Éditeurs : Art. Institut Orell Füssli, Zurich.

Cet excellent petit volume décrit avec une grande compétence et une visible sympathie la ville de Lugano et les charmes de ses environs, son climat et la culture de ses habitants. Il consacre plusieurs pages au génie artistique de la Suisse italienne et à la mentalité du peuple tessinois. Si la première édition du présent guide était écrite par l'auteur zürichois, M. Hardmeyer-Jenny, dont l'enthousiasme pour ce beau pays ne fut égalé que par sa profonde connaissance des gens et des choses, M. Platzhoff, tout en ménageant le caractère primitif de l'ouvrage, a légèrement retouché la 2^e édition en ajoutant quelques détails sur les promenades, les nouvelles voies de communication et les excursions alpêtres. Les éditeurs ont ajouté aux anciennes illustrations et dessins 16 pages hors texte, sur papier spécial, qui reproduisent des vues de toute beauté. — Quiconque, saisi par la nostalgie du Midi, se propose de séjourner à Lugano ou simplement de le visiter ne trouvera pas de cicérone plus agréable et mieux informé.

Pour notre commerce. — La crise générale qui sévit actuellement par suite de la guerre, a peu près dans tous les pays, a donné l'idée

à un certain nombre d'économistes de former une association mutuelle pour redonner du mouvement aux affaires dans le monde entier. Cette association mutuelle a créé un organe : *Le Bulletin de la Fédération du Commerce International* qui suit régulièrement la situation économique provoquée par la guerre, publié en français, en anglais, en espagnol (il sera bientôt en russe et en italien) ; il est largement répandu en Europe et en Amérique.

Cette publication, qui est à son quatrième numéro, sera consultée avec profit par tous les commerçants.

Une Agence générale pour la Suisse a été créée à La Chaux-de-Fonds. Elle est dirigée par M. Lucien Vaucher, rue du Parc, 9 bis, qui se tient à la disposition des intéressés pour tous renseignements.

Pages d'art, revue mensuelle suisse illustrée, beaux-arts, musique, littérature. Genève. « Sonor », S. A., 48, rue du Stand. Abonnement, 15 fr. par an.

Le but de cette nouvelle revue est de mieux faire connaître en Suisse nos peintres, nos sculpteurs, nos musiciens et nos littérateurs. *Pages d'art* n'a donc pas d'autre ambition que de constituer un trait d'union entre le public et les artistes ; cette publication présentera les œuvres qui paraissent dignes de l'être, qu'elles émanent d'auteurs notables ou ignorés.

Le premier numéro contient une étude sur Louis Danks, le célèbre peintre suisse, puis un intéressant article de Noëlle Roger, quelques poèmes, une composition musicale et une causerie théâtrale.

Cette revue est appelée à avoir du succès si elle demeure dans le programme qu'elle s'est tracé.

FANFARE « LA LYRE »
Société de chant, Belfaux
Messieurs les membres sont priés d'assister aux fanfares de **Monsieur Auguste GENDRE** membre passif qui auront lieu à Belfaux, samedi 12 juin, à 9 heures du matin.
R. I. P.

D' CLÉMENT
absent
pour service militaire
jusqu'au 19 Juin.

Famille catholique possédant petit domaine demande on jeune
GARÇON
de 14 à 15 ans, honnête et laborieux, pour aider aux travaux de la campagne. Bon traitement familial assuré. Gages suivant entente. Entrée le plus tôt possible. S'adresser à **Leon Oberstätter, Angel, à Adligenswil** (ct. de Lucerne). 1087

Famille française, 4 enfants, demande
bonne à tout faire
qui viendrait en France après la guerre, comme cuisinière ou femme de chambre.
Ponnelle, 9, Morner, à Lausanne. H 2514 L 2090

JEUNE FILLE
ayant terminé son apprentissage dans un commerce de draps, demande place dans maison analogue, ou dans une famille pour aider au ménage, ou l'occasion lui serait offerte de se perfectionner dans la langue française. Prétentions modestes. S'adres. sous chiffres X 5635 L2, à Haasenstein et Vogler, Lucerne.

Lait de chèvre
An Pré d'Alt, N° 29, lait de chèvre à la tasse, matin (7 h.), et soir (8 h.). Contrôle vétérinaire. H 2293 F 2048

J'OFFRE
superbes récoltes
par moitié.
Je fournis attelages et machines. Télégraphier : **Emile Bersot, Besançon.** H 2183 F 2042

DEMANDEZ
Vin rouge Béziers 44 cent. lit. » Corbières 46 » » Pyrénées 48 » » Vin blanc Girondo 50 » » Cidre supérieur 25 » » Echantillons sur demande. Expédition depuis 50 litres.

FROMAGE
tendre, bien salé, à 1 fr. 80 le kg. Pièces de 4-5 kg.

PORCS
Aliment nutritif et sain, 13 fr. les 100 kg. sac compris, en gare Renens. Se donne également aux vaches avec les tourteaux, etc. Excellent résultat.

DUCOMMUN
L'Eglantine Renens-Gare
Entrepôt, Maison du Cercle l'Avenir
Références et prosp. à disposition. 1987

Aux catholiques français habitant la Suisse

LE 13 JUIN 1915

A la demande de plusieurs personnes, l'Imprimerie de l'Œuvre de Saint-Paul a fait un tirage spécial de l'Amende honorable et Consécration solennelle de la France au Sacré Cœur qui sera faite le dimanche 13 juin, dans toutes les églises de France.

On la trouvera à l'Imprimerie Saint-Paul, ou à la Librairie catholique, à Fribourg.

Aux demandes d'envois à faire par la poste, prière de joindre 10 cent. pour frais d'expédition.

Commerce en pleine prospérité et d'un grand avenir demande pour étendre son rayon d'action
ASSOCIÉ OU COMMANDITAIRE
disposant de 20-50 mille. Avenir assuré, pas de connaissances spéciales.
Réponse à toute demande adressée à Haasenstein et Vogler, Berne, sous chiffres Xc 3510 Y. 2052

Séjour d'altitude idéal !
BAINS D'OTTENLEUE
1450 m. Oberland bernois 1450 m.
Situation abritée. — Cure d'air
Cure de soleil. — Bains ferrugineux
Prospectus par la Direction.

Bains du Boulevard
AVENUE DE ROME
Les piscines de natation, en eau filtrée, sont ouvertes dès ce jour, de 7 heures du matin à 8 h. heures du soir. — **Bains de soleil.** — Douche. H 2125 F 1895
Bains chauds en tous genres, tous les jours.

HAASENSTEIN & VOGLER
Agence de Publicité
Rue du Tir, FRIBOURG
Bâtiment de la Banque Populaire Suisse
Annonces dans tous les journaux

Favorisez l'Industrie Suisse
en vendant vos douilles lait au plus haut prix du jour, à **M. GERBER, frères, fabricants, DELÉMONT.** Cette matière est destinée exclusivement à la fabrication de boîtes de montres. H 900 D 2040

Fourches véritables américaines.
Piochards, crocs, outils de jardin.
FAUX Ballaigues, sapin, « Supérieure », etc.
Pierres à faux.
Grands et petits râtaux.

PRIX MODIQUES
E. WASSMER, FRIBOURG

HISTOIRE DE LA VALSAINTE
par Dom A. Courtray
Magnifique volume, grand in-8°, de 506 pages
Prix : 4 francs
EN VENTE A LA LIBRAIRIE CATHOLIQUE
130, Place Saint-Nicolas
et à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.

Bons maçons
sont demandés pour la place de Bulle. Travail assuré. S'adresser à **J. Gurtner, entrepreneur, à Albeuve, ou au Café Gruyères, à Bulle.**

Myrtilles fraîches
caisse 5 kg. Fr. 3.50 ; 10 kg. Fr. 6.50, franco de port.
Morganti & Co, Lugano.

A LOUER
dans le haut de la ville
grande chambre
au rez-de-chaussée. S'adresser sous H 2212 F, à Haasenstein & Vogler, à Fribourg. 1964

PERDU
le 8 juin, près de la Maigrange, petite pochette, toile grise, renfermant articles de pêche. Rapporier sous H 2314 F, au bureau Haasenstein & Vogler, à Fribourg, contre récompense.

Industriels Suisses
Maison de la Suisse romande se chargerait de placer à la commission en Suisse française, France et Colonies tous produits de l'industrie et du commerce
exclusivement suisses
Indiquer le genre d'articles et éventuellement les conditions sous E 11736 L, à l'agence Haasenstein et Vogler, Lausanne. 2081

Tabac Richmond
à fumer et à chiquer
N'acceptez pas des 7 contrefaçons
C. Opyliger, Berne

ON DEMANDE
un jeune ouvrier cordonnier ; entrée tout de suite. S'adresser à **Henri Bonny, cordonnier, Rocher, 24, Neuchâtel.** H 1340 N 2089

Pendant la crise
GRAND RABAIS
sur tous les MEUBLES en stock au dépôt de la Fabrique « GRUYERIA »
Avenue de Pérolles
FRIBOURG

Fraises du Valais
extra, 2 1/2 kg., Fr. 3.— ; 5 kg., Fr. 5.30 ; 10 kg., Fr. 10.—, franco Je recommande le colis de 10 kg. en emballage spécial, léger et soigné. 2039
Emile FELLE, Saxon.

Buvez du « Sano »
la boisson tant aimée et si désaltérante (sans alcool)
Tout le monde peut facilement le préparer soi-même en tonneau. Les substances, suffisant pour 12,60 et 120 litres se vendent à fr. 1, 2 et 5.50 dans les épiceries.
On demande partout encore des dépôts
Le Sano avait tant de succès à l'Exposition nationale

DIMANCHE 13 JUIN
Concert
à l'auberge de Courtepin
INVITATION CORDIALE

Compagnie des chemins de fer électrique DE LA GRUYÈRE
Le Conseil d'administration convoque l'assemblée générale des actionnaires pour le samedi 19 juin 1915, à 3 heures au soir, à la salle du Tribunal, à Bulle.
Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires-vérificateurs pour l'exercice 1914. — Discussion et votation sur les conclusions de ces rapports. — Election de la série sortante du Conseil d'Administration, des Commissaires-vérificateurs et des suppléants. — Révision des statuts. — Propositions individuelles.
Le Bilan, le Compte de Profits et Pertes et le rapport des Commissaires-vérificateurs sont déposés au siège social de la Compagnie et au Crédit Gruyérien, à Bulle, ainsi qu'à la Banque d'Etat, à Fribourg, qui délivrent les cartes d'admission à l'assemblée, sur dépôt des actions, jusqu'au 14 juin prochain inclusivement. 1975

BANQUE DE PAYERNE
AVENUE DE LA GARE
Cet établissement continue à recevoir les dépôts d'argent sur **certificats de comptes**, au taux d'intérêts de 4 1/2 % (sans retenue d'aucune commission) contre **certificats de dépôts**, nominatifs et au porteur, au taux d'intérêts de 4 1/2 % & 5 %.
PRÊTS par billets de change et sur hypothèques, **OUVERTURE** de Comptes Courants
ESCOMPTE d'effets de commerce, Verbaux de mises et autres titres, aux meilleures conditions. Dividende 5 % depuis 1908.

A LOUER
au centre de la rue du Pont-Suspendu, à Fribourg, une maison comprenant magasin, arrière-magasin, cave et 2 appartements, gaz, lumière électrique, etc. Convient pour s'importer quel genre de commerce. S'adresser à **M. Hartmann, notaire, à Fribourg.** 2024

MON Piano-Reclame
à Fr. 650.—
en noyer, à cordes croisées, cadre en fer, garantie 5 ans. Se vend aussi par abonnement.
F. Pappé-Baummoeter
64, Grand'Rue, BERNE
Maison de confiance fondée en 1872

Antiquités
différents meubles, etc., à **E. Weill, rue des Alpes, N° 41, 1^{er} étage, Fribourg.** 2059

A LOUER
un appartement de 4 chambres, plus chambre de bains installée, bien exposé au soleil. Le tout muni de tout le confort moderne. S'adresser : N° 27, rue de l'Hôpital. H 2199 F 2050

VINS NATURELS
Tessinois blanc, Fr. 28 les 100 lit. ; Italiens, de table, 34 ; Barberato, fin, 46 ; Stradella bianco, 60 ; Chiantini, extra, 62 ; Valteline, 65 ; 12 bouteilles Barbera vieux (pour malades) Fr. 12.—, 811
Stauffer, frères, Lugano.

Beurre pure crème
J'expédie contre remboursement du beurre à fondre garanti pure crème et frais, à 2 fr. 90 le kg. 2068
R.-A. Stotzer, Neuchâtel.